



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET
Membres : Mmes FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, MOZGALA,
RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusé : M. EYL

PV du 14 décembre 2021

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers et courriels réceptionnés au plus tard à **16h00**, le jour de la réunion.



MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs en respectant l'horaire de réception au district soit 16h00**, le jour de la réunion.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courrier de la Communauté des Communes du Dourdannais en Hurepoix
Fermeture du terrain de Breux Jouy du 20 septembre 2021 au 30 avril 2022.
L'équipe +45 ans de Saint Chéron jouera au stade municipal à Corbreuse.

Courriel de la Marie de Grigny

Le terrain d'honneur Jean Miaud étant en travaux, les rencontres :



Vétérans de Grigny US se joueront à 9h30 sur le terrain synthétique au stade Jean Miaud.
U18 de Grigny US se joueront à 11h sur le terrain synthétique au Parc des sports et Loisirs.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Equipements sportifs fermés les jours fériés suivants :

1^{er} et 11 novembre 2021

25 décembre 2021

1^{er} janvier 2022

Lundi 18 avril 2022

Dimanche 1^{er} et 8 mai 2022

Jeudi 26 mai 2022

Lundi 6 juin 2022

Les vacances de Noël du samedi 18 décembre 2021 au 2 janvier 2022 inclus.

Le bureau du Comité Directeur autorise et donne dérogation provisoire jusqu'au 31 mars 2022, au club de St Germain les Arpajon AS d'utiliser le terrain synthétique du Stade Gaston CORNU.

Arrêté Municipal de la Mairie de Wissous

Fermeture du stade Château Gaillard du vendredi 19 novembre 2021 au mercredi 3 mars 2022 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Bures-sur-Yvette

Fermeture du terrain d'honneur Louis Chabrat du vendredi 10 décembre 2021 au lundi 3 janvier 2022.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Etréchy

Fermeture du terrain d'honneur au stade Municipal Yao Koffi-Roger Carenton du vendredi 10 décembre 2021 au dimanche 26 décembre 2021 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Morsang sur Orge

Fermeture du terrain herbe stade Léo Lagrange du jeudi 9 décembre au jeudi 23 décembre 2021 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Soisy sur Ecole

Fermeture du terrain de football du jeudi 9 décembre, jusqu'à nouvel avis.

COUPES

A Jouer le 9 Janvier 2022

U18 cadrage avant 1/16 finale

A Jouer le 15 Janvier 2022

U14 1/16 finale

A Jouer le 30 Janvier 2022

SENIORS ESSONNE 1/16 finale



SENIORS DISTRICT cadrage avant 1/8 finale
CDM cadrage avant 1/8 finale
VETERANS 1/16 finale
U16 1/16 finale

A jouer le 6 Mars 2022
+ 45 ans 1/8 finale

CALENDRIERS

+45 ans

Courriel des Portugais Saint Michel, du 9 décembre 2021,
nous informant du forfait général de son équipe +45 ans évoluant en Poule D.
Amende réglementaire pour forfait général.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 27 NOVEMBRE 2021

U18 F A 8

Boissy Ss/ St Yon 2 / Ulis CO 1

Reprise du dossier.

1^{er} avertissement et amende à Boissy Ss/ St Yon pour refus de faire la FMI.

FMI NON PARVENUE DU 4 DECEMBRE 2021

SENIORS F A 11 D1

Boissy Ss/ St Yon 1 / Brunoy FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

FMI NON PARVENUE DU 11 DECEMBRE 2021

U15 F A 8 * Poule B

Ste Geneviève Sports 1 / Longjumeau FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 décembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 11 décembre 2021 à jouer le 8 janvier 2022

Arpajonnais RC 1 / VYC 1 * UF15 F A 8 * Poule B

Boissy Ss/ St Yon 2 / Longjumeau FC 1 * U18 F A 8



Match n° 24074548 du 20 novembre 2021

Morangis Chilly FC 1 / Longjumeau FC 1 * U15 F A 8 * Poule B

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier (hors délai).

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Match n° 24074550 du 4 décembre 2021

VYC 1 / Ste Geneviève Sports 1 * U15 F A 8 * Poule B

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Dossier transmis à la Commission des Statuts et Règlements.

Match n° 24178015 du 11 décembre 2021

Orsay Bures FC 1 / VYC 1 * U18 F A 8

Courriel d'Orsay Bures, du 10 décembre 2021, à 14 h 15, nous informant du forfait de son équipe.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait.

Amende réglementaire à Orsay Bures.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 5 DECEMBRE 2021

D2/B

Ste Geneviève Sports 3 / Epinay sur Orge SC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

FMI débloquée tardivement, le 11 décembre 2021 à 21 h 01.

Amende pour transmission tardive à Ste Geneviève Sports.

D3/B

Tremplin Foot 2 / SGSSP 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 décembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUES DU 12 DECEMBRE 2021



D2/B

Boussy-Quincy FC 1 / Mennecy CS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 décembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D3/B

Jeunesse Etampoise 1 / Tremplin Foot 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 décembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/A

Vigneux CO 2 / Grigny FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Au vu du rapport et des Logs, il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D4/B

Dourdan Sports 2 / Ulis CO 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 décembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 12 décembre 2021 à jouer le 9 janvier 2022

Ignny AFC 2 / Brétigny FCS 2 * D1

Arpajonnais RC 2 / Orsay Bure FC 2 * D4/A

Boissy Ss/ St Yon 1 / Antillais Vigneux 1 * D5/A

TI 72 h du 12 décembre 2021 à jouer à une date ultérieure

St Vrain FC 1 / Breuillet FC 2 * D3/A

Vert le Grand US 1 / SGSSP 2 * D4/B

So Vertois 1 / St Vrain FC 2 * D5/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

Verrières le Buisson 1 / Wissous FC 1 * D1

Accord de la Commission.



Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Brunoy FC 1 / Palaiseau US 2 * D1

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Savigny Foot CO 1 / Viry Chatillon ES 2 * D1

Accord de la Commission.

Match n° 23553928 du 3 octobre 2021

Trois Vallées FC 1 / Ris Orangis US 2 * D4/B

Retour du dossier de la Sous-Commission Départementale de Discipline en date du 8 décembre 2021.

La Commission enregistre la décision de ladite Commission soit :

Match perdu par pénalité (0 point, 0 but) a club de Ris Orangis US, pour en attribuer le gain (3 points, 3 buts), à l'équipe de Trois Vallées FC.

Inflige un retrait ferme d'1 point au classement de l'équipe de Ris Orangis US.

Match n° 23554056 du 31 octobre 2021

Coudraysien FC 1 / MNVDB FC 3 * D5/A

Retour du dossier du Comité d'Appel en Charge des Affaires Courantes en date du 2 décembre 2021.

La Commission enregistre la décision dudit Comité et confirme le résultat acquis sur le terrain, soit :

Coudraysien FC 1 : (1 point, 1 but)

MNVDB FC 3 : (1 point, 1 but)

Match n° 23751482 du 19 décembre 2021

Linas Montlhéry ESA 3 / Lissois FC 1 * D2/A

Courriel de Linas Montlhéry ESA.

Suite au motif invoqué, la Commission reporte la rencontre au 9 janvier 2022.

Match n° 23751484 du 19 décembre 2021

Sud Essonne 1 / MNVDB FC 1 * D2/A

Arrêté de fermeture du terrain d'honneur au stade Municipal Yao Koffi-Roger Carenton.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUE DU 12 DECEMBRE 2021

D1

Fontenay Vicomte FR 5 / St Chéron ES 5

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 décembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 12 décembre 2021 à jouer à une date ultérieure

So Vertois 5 / Les Lusitaniens 5 * D2

Demande de changement de terrain via Footclubs

VYC 5 / Epinay sur Orge SC 5 * D1

Accord de la Commission.

Match n° 23873256 du 5 décembre 2021

Pays Limours ENT 5 / Bergeries AS 5 * D2

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du 9 décembre 2021.

Ladite Commission dit match perdu par forfait à Bergeries AS :

Pays Limours ENT : (3 points, 0 but)

Bergeries AS : (-1 point, 0 but)

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de Bergeries AS.

Amende Réglementaire à Bergeries AS.

COUPE ESSONNE U14

Match n° 24120929 du 6 novembre 2021

Wissous FC 1 / Révélation FA 1

Retour du dossier du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 2 décembre 2021.

Ledit Comité, jugeant et appel et dernier ressort, confirme la décision pour dire Wissous FC qualifié pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUES DU 4 DECEMBRE 2021

D2/B

Longjumeau FC 1 / Linas Montlhéry ESA 2

Reprise du dossier.

FMI débloquée tardivement, le 9 décembre 2021 à 09 h 45.

Amende pour transmission tardive à Longjumeau FC.

D3/A

Plessis Pâté ES 1 / Evry FC 4

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 décembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).



La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

Match n° 23532665 du 23 octobre 2021

Draveil FC 1 / Dourdan Sports 1 * D1

Retour du dossier du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 2 décembre 2021.

Ledit Comité, jugeant et appel, confirme la décision pour dire résultat acquis sur le terrain :

Dourdan Sports : (3 points, 9 buts)

Draveil FC : (0 point, 3 buts)

Match n° 2352904 du 4 décembre 2021

Bondoufle AMC 1 / Villabé ETS 1 * D2/A

Reprise du dossier (PV du 7 décembre 2021).

Courriel de Bondoufle AMC et courriel de l'arbitre de cette rencontre.

La Commission enregistre le nouveau score :

Bondoufle AMC / Villabé ETS : 0-4

Match n° 23534754 du 11 décembre 2021

Juvisy Académie 1 / Massy Academy 1 * D2/B

La Commission reporte la rencontre au 8 janvier 2022.

Match n° 23535153 du 11 décembre 2021

Tremplin Foot 1 / Palaiseau-Villebon 3 * D3/C

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Palaiseau-Villebon.

Amende réglementaire à Palaiseau-Villebon.

Frais d'arbitrage à la charge de Palaiseau-Villebon (Article 17.1 du Règlement RSG du DEF).

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 12 DECEMBRE 2021

D2/A

Etampes FC 2 / Paray FC 1

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 21 décembre 2021, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 12 décembre 2021 à jouer le 9 janvier 2022

Boissy Ss/ St Yon 1 / St Michel FC 91 1 * D3/A

Paray FC 2 / Massy 91 FC 3 * D4/A

Plessis Pâté ES 1 / Trois Vallées FC 1 * D4/B



Ballancourt-Itteville 2 / Epinay sur Orge SC 2 * D4/C

Demande de changement de terrain via Footclubs

SGSSP 2 / Plessis Pâté ES 1 * D4/B

Accord de la Commission.

Match n° 23555731 du 21 novembre 2021

Mennecy CS 2 / Villabé ETS 2 * D4/B

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 9 décembre 2021.

Ladite Commission dit match perdu par forfait à Villabé ETS :

Mennecy CS : 3 points, 0 but

Villabé ETS : -1 point, 0 but

CHAMPIONNAT U18

TI 72 h du 4 décembre 2021 à jouer à une date ultérieure

Arpajonnais RC 1 / SGSSP 1 * D1

Orsay Bures FC 2 / Portugais Ris Orangis 1 * D3/A

St Vrain-SO Vertois 1 / Villabé ETS 1 * D3/C

Ballancourt-Itteville 1 / Sud Essonne 1 * D3/C

Match n° 23562465 du 5 décembre 2021

Draveil FC 1 / Lissais FC 1 * D2/A

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 9 décembre 2021.

Ladite Commission dit match perdu par pénalité à Lissais FC :

Lissais FC : (-1 point, 0 but)

Draveil FC : (3 points, 6 buts)

Match n° 23562561 du 12 décembre 2021

Paray FC 1 / Juvisy Académie 1 * D2/B

Lecture de la feuille de match et du rapport du Délégué.

La Commission fixe la rencontre à une date ultérieure.

CHAMPIONNAT VETERANS

TI 72 h du 12 décembre 2021 à jouer le 9 janvier 2022

Plateau Saclay ES 11 / Montgeron ES 11 * D1

Morsang sur Orge FC 11 / Savigny Foot CO 11 * D3/A

Boissy Ss/ St Yon 11 / Bondoufle AMC 12 * D4/B

Soisy sur Ecole US 11 / Trois Vallées FC 12 * D4/B

Match remis du 21 novembre 2021 à jouer le 9 janvier 2022

Ollainville AS 11 / Massy 91 FC 11 * D2/A



Wissous FC 12 / Port. Ulis 11 * D2/B

Match n° 23537848 du 12 décembre 2021

Benfica Yerres 12 / Ris Orangis US 11 * D3/A

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de Ris Orangis.

Amende Réglementaire à Ris Orangis.

Match n° 23538113 du 12 décembre 2021

Soisy sur Seine AS 12 / Pecqueuse AS 11 * D3/C

La Commission programme la rencontre le 9 janvier 2022.

Match n° 23561135 du 23 janvier 2022

Grigny US 11 / Lissois FC 11 * D2/A

Courriel de Lissois FC.

L'équipe Vétérans joue à l'extérieur, donc pas de problème avec l'équipe CDM.

+45 ANS

TI 72 h du 12 décembre 2021 à jouer le 9 janvier 2022

Aigle Fertoise 8 / Les Vieux du Foot 8 * Poule E

TI 72 h du 12 décembre 2021 à jouer le 30 janvier 2022

Pays Limours ENT 8 / Boussy-Quincy FC 8 * Poule C

Molières-Pecqueuse 8 / Villejust Avenir 8 * Poule E

Demande de changement de terrain via Footclubs

St Michel FC 91 8 / Palaiseau US 8 * Poule A

Accord de la Commission.

Match n° 23561626 remis au 19 décembre 2021

Wissous FC 8 / St Vrain-Marolles 8 * Poule B

Courriel de Wissous du 9 décembre 2021,
nous informant de l'occupation de terrain.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.